



16ème législature

Question N° : 13522	De Mme Michèle Tabarot (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Augmentation du nombre de diplômés en odontologie issus d'un autre pays de l'UE	Analyse > Augmentation du nombre de diplômés en odontologie issus d'un autre pays de l'UE.
Question publiée au JO le : 05/12/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les conséquences de la forte augmentation du nombre de diplômés en odontologie issus d'un autre pays de l'Union européenne. Elle a été saisie de cette question par l'Union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui l'a alertée sur les données publiées par leur Ordre. Il y apparaît que, pour la première fois en 2022, le nombre de premières inscriptions au tableau de l'Ordre « diplômés hors de France » a dépassé celui des primo-inscrits issus de la filière française odontologique. Cet élément confirme le constat opéré durant ces dix dernières années avec une croissance forte de primo-inscriptions de diplômés d'un pays de l'Union européenne autre que la France. Pour les professionnels et leurs représentants, l'augmentation du *numerus clausus* en France, qui a donné ses effets à partir du milieu des années 2010, n'a pas inversé cette tendance. Cette situation s'expliquerait par la concurrence d'organismes de formation privés coûteux, notamment en Espagne et au Portugal, qui attirent les étudiants français alors que le niveau de sélection serait plus accessible que dans le pays. Si cette tendance se poursuit, c'est l'avenir de la filière odontologique française, dont la qualité est reconnue, qui est remis en question avec notamment les facultés de Marseille et de Nice. L'impact est également concret sur la répartition territoriale de l'offre de soins car les nouveaux diplômés formés à l'étranger s'installeraient très majoritairement en région parisienne ou dans le Sud-Ouest. Compte tenu de ces éléments et de leurs incidences lourdes sur la formation et sur l'offre de soins, elle souhaiterait qu'il puisse lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour infléchir cette tendance et répondre à ses conséquences.